

Comiac, le 4 septembre 2014

Monsieur le Maire de Comiac,

Nous attirons votre attention sur le mât de mesures des vents situé sur la commune de Comiac et dont les références sont :

LFFA-C6248/12
Q)LFBB/QOBCE/IV/ M/ E/000/030/4456N00201E005
A) LFBB BORDEAUX FIR
B) 201211280930 C) 201302282359
E) MAT DE MESURE DE VENT COMMUNE DE COMIAC (46)
RDL:276,57/ PSN :44 56 21.40N 002 01 49.50E
HAUTEUR : 262 FT AGL
COTE SOMMITALE: 2231 FT AMSL
BALISAGE: J/N
17,11NM DE LFLW

Comme vous le savez, ce mât devrait disposer d'un balisage Jour et Nuit. Or depuis début juillet 2013, ce balisage ne fonctionne plus. Comme sa hauteur est de 262 FT (= 80 m) et qu'il est à moins de 3 500m du terrain d'aviation de Calviac, il pourrait constituer un danger potentiel.

Lors du Comité Eolien du 15 juillet, il est apparu que ce mât avait rempli sa mission.

L'Association (APPGE) se pose la question des responsabilités de la commune en cas d'accident et demande son démantèlement rapide afin d'éviter tout risque de collision et d'atteinte aux personnes. Cela rendra aux gorges de l'Escaumels leur beauté naturelle.

Vous remerciant par avance de la réponse que vous voudrez bien nous apporter et dans l'attente de vous lire à ce sujet, veuillez croire, Monsieur le Maire, en l'expression de notre considération distinguée

Pour l'APPGE,
Gilles Forhan
Secrétaire Tel : 06.43.80.15.87 ; mèl : appge-comiac@laposte.net

Pièce jointe : l'arrêté du 23 novembre 2012

Copie par internet à
Monsieur Vistour 1^{er} adjoint
Monsieur Laborie, maire de Sousceyrac et président de la Communauté de Communes du
Pays de Sousceyrac